



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### voitures particulières

Question écrite n° 21000

#### Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur la perception par les consommateurs des avantages d'acheter des véhicules à moteur diesel compte tenu du prix de ce carburant à la pompe. Sauf que pour rentabiliser l'achat d'un véhicule diesel, généralement plus onéreux, l'automobiliste doit rouler au moins vingt mille kilomètres par an. De plus, la motorisation diesel est plus coûteuse à entretenir et à assurer et l'impact environnemental et sanitaire est plus important pour ce type de carburant. Il lui demande comment il compte informer les ménages sur le coût kilométrique moyen et réel des véhicules diesel.

#### Texte de la réponse

La conférence environnementale qui s'est tenue les 14 et 15 septembre 2012 a inscrit la question du régime fiscal du diesel à l'ordre du jour de ses travaux. Un comité pour la fiscalité écologique, présidé par l'économiste Christian de Perthuis, a été constitué sous l'égide du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La question de l'écart de taxation entre le gazole et l'essence a été inscrite au rang des sujets que le comité doit traiter de manière prioritaire au regard de son impact notamment en matière environnementale et économique. La première réunion du comité, qui s'est tenue le 30 janvier dernier, a notamment été consacrée à ce sujet afin d'établir un diagnostic de la situation française au regard de la pratique des autres États européens. Le comité devrait formuler ses premières propositions au printemps 2013, notamment quant à l'opportunité de procéder à un rééquilibrage de la taxation entre ces deux carburants ainsi, le cas échéant, que sur le calendrier et les modalités d'un éventuel rééquilibrage. Le Gouvernement n'entend pas prendre de décisions dans ce domaine avant que le comité ne se soit prononcé. Il est rappelé que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi doit être notamment financé par de la fiscalité écologique représentant une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici à 2016.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Braillard](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21000

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Économie sociale et solidaire et consommation

**Ministère attributaire :** Économie et finances

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mars 2013](#), page 2985

**Réponse publiée au JO le :** [2 avril 2013](#), page 3587